

Réponse du Conseil administratif du 19 décembre 2023 à la motion du 7 septembre 2022 de M^{mes} et MM. Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Louise Trottet, Laurence Corpataux, Denis Ruysschaert, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Olivia Bessat-Gardet, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Alain Miserez, Ahmed Jama, Dorothee Marthaler Ghidoni, Livia Zbinden, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Pour les habitant-e-s comme pour les noctambules, aménageons un nouvel espace pour la vie nocturne de la plaine de Plainpalais».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la forte occupation nocturne de la plaine de Plainpalais et le fait que des nuisances multiples et répétitives (déchets, bruit, altercations, présence de drogues, etc.) y sont associées;
- la motion M-1151 «Nuisances dans les quartiers: agissons pour garantir la tranquillité de la population et offrons des espaces animés en ville», déposée en 2014;
- les plaintes et demandes répétées des habitant-e-s de la plaine de Plainpalais pour encadrer et limiter, voire stopper l'occupation nocturne de cet espace;
- les tentatives infructueuses menées jusqu'alors, que ce soit par la présence de patrouilles de la police municipale ou l'expérimentation d'une réduction de l'éclairage public sur la plaine de Plainpalais;
- que la répression (par exemple avec l'opération conjointe «Palazzo» entre les polices municipale et cantonale) et la limitation des heures d'ouverture des terrasses ne suffisent pas à apporter une solution constructive et stable à cette situation dégradée;
- la nécessité de trouver une solution concrète, rapide et pérenne pour assurer la conciliation entre le respect de la qualité de vie des habitant-e-s et la présence d'une vie nocturne en centre-ville;
- l'existence, à quelques centaines de mètres de la plaine de Plainpalais, du quartier de Hollande situé entre la rue Bovy-Lysberg au sud, la rue François-Diday à l'est, la rue du Stand au nord et le boulevard Georges-Favon à l'ouest;
- que le quartier de Hollande est caractérisé par un faible nombre d'habitations, une grande présence de bureaux, la proximité avec les transports publics et une faible occupation des places de stationnement durant les week-ends de la période estivale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mener une étude sur le déplacement et l’encadrement des activités nocturnes actuellement présentes sur la plaine de Plainpalais vers le quartier de Hollande, et à présenter ses conclusions au Conseil municipal en vue d’une phase de test pour l’été 2023;
- travailler à cette étude en intégrant les parties prenantes identifiées (police municipale, monde de la vie nocturne, locataires commerciaux et privés du quartier de Hollande, Transports publics genevois, etc.);
- envisager des aménagements légers et temporaires (bancs, tables, espaces de tri, éventuelles animations, etc.) ainsi que les infrastructures nécessaires (barrières réversibles, pots végétalisés, etc.) pour garantir la sécurité des lieux et définir un périmètre accueillant les noctambules durant les soirées estivales;
- coordonner une réflexion à l’échelle du territoire municipal visant à apporter des réponses différenciées selon les quartiers et les nuisances rencontrées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Située en plein cœur de la ville, la plaine de Plainpalais est l’une des plus vastes esplanades de Suisse. Depuis de très nombreuses années, elle accueille des foires, des cirques, des marchés et d’autres manifestations culturelles et sportives. Un skate-park y a été construit en 2012 et est très fréquenté tous les jours de l’année.

Il convient de souligner que l’emplacement très central de la plaine de Plainpalais en fait un endroit très bien desservi par les transports publics, à la fois lieu de rencontre et de passage.

La multiplicité des usages de la plaine de Plainpalais, de jour comme de nuit, génère indéniablement des externalités négatives et le Conseil administratif en est bien conscient. A la nuit tombée, et particulièrement durant la période estivale, des regroupements de personnes sont constatés un peu partout sur la plaine, surtout aux abords du skate-park et le long de l’avenue du Mail. Ces regroupements créent bien souvent des nuisances sonores et des déchets sauvages (littering). Cette situation met à contribution quotidiennement plusieurs services de la Ville, notamment le Service Voirie – Ville propre (VVP) qui s’occupe du nettoyage de la plaine et le Service de la police municipale (SPM).

A noter que, d’un point de vue sécuritaire, la plaine de Plainpalais est un secteur prioritaire pour les agent-e-s de la police municipale. C’est également une zone d’intervention prioritaire fixée dans le Contrat local de sécurité (CLS), qui régit la collaboration entre les polices cantonale et municipale.

Etant bien conscient des nuisances que subissent les riverains de la plaine de Plainpalais, le Conseil administratif, par la voix de la soussignée de droite, a interpellé les autorités cantonales à plusieurs reprises depuis 2020 pour renforcer la présence de la police cantonale sur la plaine durant la période estivale. En effet, à partir d'une certaine heure et selon la taille des regroupements, avec très souvent des personnes qui ont consommé des stupéfiants ou de l'alcool, il s'agit davantage de maintien de l'ordre que de sécurité de proximité. La police municipale n'étant pas compétente en matière de maintien de l'ordre, c'est la police cantonale qui doit être mobilisée dans certains cas.

Cette problématique était particulièrement exacerbée durant la crise sanitaire, lorsque les établissements publics étaient fermés ou que leur accès était limité. Les possibilités de se rencontrer n'étaient pas nombreuses et ce besoin de réinvestir l'espace public a été constaté. Il convient aussi de souligner que la «méditerranéisation» du climat à Genève a des conséquences sur l'occupation du domaine public. Des regroupements de personnes sont observés, non seulement à Plainpalais mais aussi dans d'autres secteurs de la Ville, dès l'arrivée des beaux jours jusqu'à l'automne.

La présence de dépanneurs (magasins ouverts 7/7) aux abords de la plaine de Plainpalais contribue très certainement à cette situation. A ce sujet, la police municipale veille à ce que les dispositions de la loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) soient respectées, notamment s'agissant l'interdiction de la vente d'alcool après 21 h.

Les opérations conjointes entre les polices cantonale et municipale, telle que celle mentionnée dans les considérants de la motion, ont contribué à apaiser la situation durant les étés 2022 et 2023. Le Conseil administratif reste toutefois très attentif à la situation et ne manquera pas d'alerter le Département des institutions et du numérique (DIN) si des nouvelles opérations de ce type venaient à être nécessaires.

Il convient aussi de souligner que, suite à la modification des horaires d'ouverture des terrasses des établissements publics (règlement sur les terrasses d'établissements publics, LC 21 314) décidée par le Conseil administratif en juin 2022, le SPM n'a pas constaté de pression accrue sur le domaine public, ni à Plainpalais ni dans d'autres quartiers, après la fermeture des terrasses à minuit en semaine.

Cela étant, s'agissant des invites de la motion, et après analyse, il s'avère peu réaliste de concevoir un déplacement des activités nocturnes de la plaine de Plainpalais vers ce quartier. Comme susmentionné, cela fait de très nombreuses années que la plaine de Plainpalais est un lieu de rencontre et de divertissement,

et il semble illusoire de décréter que les activités nocturnes devraient désormais avoir lieu à un autre emplacement qui n'est de surcroît absolument pas aménagé pour cela.

Le Conseil administratif est aussi convaincu que si une nouvelle zone pour des activités nocturnes venait à être aménagée au centre-ville, cela conduirait à créer une zone d'activités supplémentaires entraînant une surveillance accrue des forces de police.

Pour conclure, le Conseil administratif tient à souligner le fait qu'il s'est adressé au Conseil d'Etat en novembre 2021 en mettant en avant la nécessité d'une coordination entre le Canton, la Ville de Genève et les autres communes, les acteurs et actrices de la nuit et les professionnels du domaine de la prévention et réduction des risques, afin de mettre en place une véritable politique publique de la nuit à Genève. Le Conseil administratif n'ayant pas eu de retour concret de l'ancien Conseil d'Etat à ce sujet, il sollicitera prochainement le nouveau Conseil d'Etat afin qu'une telle coordination soit effective.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis